

—  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE**

**3<sup>ème</sup> REUNION DE 2009**

**Séance du 26 juin 2009**

CG 09/3<sup>ème</sup>/V-08

**REVENU MINIMUM D'INSERTION  
REMISES GRACIEUSES**

—  
Comme lors de chacune de nos réunions, et conformément à la réglementation comptable, je sou mets à votre approbation une liste de titres de recettes, émis pour la plupart sur les précédents exercices, qui relèvent d'une procédure de remise gracieuse.

J'ai, en effet, été saisi de requêtes tendant à la remise gracieuse de diverses créances pour un montant de 21 868 € et, eu égard à la situation des demandeurs, j'ai été amené à accorder une remise gracieuse partielle ou totale.

La procédure en la matière conduit donc à l'annulation ou à la réduction des titres de recettes mentionnés en annexe, sur laquelle doit se prononcer notre Assemblée.

Je vous saurais gré de bien vouloir délibérer sur l'ensemble de mes propositions et inscrire les crédits correspondants à l'article 657427, sous-fonction 5471 de la Décision Modificative de 2009.



Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu l'avis de la commission solidarité, santé et action sociale,

Vu l'avis de la commission des finances,

Après en avoir délibéré,

## **LE CONSEIL GENERAL**

- Décide la remise gracieuse des titres de recettes figurant en annexe (annulations ou réductions de titres) d'un montant de 21 868 €, en raison de la situation particulièrement difficile des demandeurs ;
- Inscrit la dépense correspondante à l'article 657427, sous-fonction 5471 de la Décision Modificative de 2009.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,

# DECISION MODIFICATIVE N°1 DE 2009

## REMISES GRACIEUSES RMI

CG 09/3<sup>ème</sup>/V-08

<b>IMPUTATION BUDGETAIRE</b>	<b>ANNEE</b>	<b>N° TITRE</b>	<b>MONTANT</b>	<b>A ou R</b>
757 427.5471	2005	1913	1 701,30 €	A
	2005	3979	57,00 €	R
	2006	761	100,03 €	R
	2006	3697	194,85 €	A
	2006	3725	902,55 €	A
	2006	3726	1 931,66 €	A
	2006	3730	187,17 €	A
	2007	2661	90,94 €	R
	2007	3162	196,22 €	A
	2007	3876	294,60 €	R
	2007	6051	2 871,35 €	R
	2008	986	628,97 €	A
	2008	1475	545,01 €	A
	2008	2128	84,18 €	R
	2008	3475	168,06 €	R
	2008	5117	788,32 €	A
	2008	5626	950,00 €	A
	2008	5633	180,00 €	R
	2008	5645	337,50 €	R
	2008	5666	1 193,33 €	A
	2008	5687	867,36 €	R
	2008	5690	225,00 €	A
	2008	5691	225,00 €	A
	2008	5701	2 226,00 €	A
	2008	5744	109,11 €	A
	2008	5760	302,55 €	R
	2008	7933	255,93 €	A
	2008	7945	2 126,91 €	A
	2008	8002	2 126,91 €	A
	<b>TOTAL GENERAL.....</b>			<b>21 867,81 €</b>
<b>Arrondi</b>			<b>21 868,00 €</b>	

Le Président,